

JUILLET 2015 / 09

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



Le Réseau Wallonie Nature
**Interview exclusive du
Ministre wallon René Collin**

La vision de la nouvelle
Directrice générale de la DGO4
**Interview exclusive de
Mme Annick Fourmeaux**

▶ SOMMAIRE



3

▶ EDITORIAL



11

▶ ENVIRONNEMENT

16 nouveaux
« Madame et Monsieur Biodiversité »



4

▶ ACTUALITÉS

Le Réseau Wallonie Nature
Interview de M. René Collin,
Ministre de l'Agriculture, de la Nature,
de la Ruralité, du Tourisme, des Sports
et des Infrastructures sportives



12

▶ SOCIAL

Interview de Mme Marie-Pierre
Liénart, Senior consultant
d'AXA Belgium



6

▶ ACTUALITÉS

Interview de
Mme Annick Fourmeaux, la nouvelle
Directrice générale de la DGO4



14

▶ RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

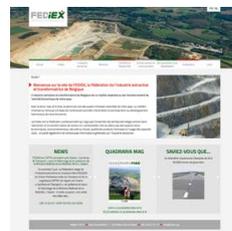
Le CRIC-OCCN : Centre de Recherche
de l'industrie Cimentière, aussi pour
les granulats !



8

▶ NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES

Journée d'étude sur la Charte de
bonnes pratiques dans le Tournaisis



16

▶ COMMUNICATION

NEW ! Le tout nouveau site internet
de FEDIEX est en ligne !



10

▶ ENVIRONNEMENT

Une Charte « Carrières & Biodiversité »
2016-2020 a été signée par FEDIEX,
Pierres & Marbres de Wallonie



17

▶ AGENDA

Quadraria Mag est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FEDIEX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

Comité de rédaction : Michel CALOZET, Myriam DE MARREZ, Michel EVRARD, Benoit LUSSIS, Héléne VANDEN HAUTE, Régis LORANT, PEPSCOMMUNICATION

Conception, réalisation et mise en page : Images de marc

► EDITORIAL

Chers membres, Chers amis, Chers lecteurs,

C'est un QuadrariaMag d'un contenu exceptionnel qui vient clôturer un premier semestre 2015 riche en rencontres et événements d'importance pour notre secteur.

Nous avons en effet la chance de pouvoir vous présenter des interviews de personnalités qui comptent pour le secteur.

Le Ministre wallon de la Nature, M. René Collin, s'est ainsi confié dans nos colonnes sur son ambition pour le développement de la Nature « partout, par tous et pour tous » et met en exergue le rôle précurseur de FEDIEX en la matière.

Mme Annick Fourmeaux, fraîchement nommée Directrice générale de la DGO4, direction en charge notamment de l'aménagement du territoire, nous a également fait le plaisir d'un entretien où elle aborde les lignes principales directrices qu'elle compte donner à son mandat.

Je voudrais également insister sur deux engagements qui ont, à mes yeux, une grande importance dans la démarche d'amélioration continue et de dialogue du secteur : la signature d'une charte « Carrières et Transport » entre FEDIEX et l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR), et la prolongation pour 5 ans de la charte sectorielle « Carrières et Biodiversité » entre FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la Région Wallonne.

Dans ce cadre, le secteur peut compter sur l'appui des Ministres compétents pour ces matières, respectivement Mme Jacqueline Galant et M. René Collin.

Cela dit, si ces avancées sont très positives, elles ne doivent pas nous faire oublier que notre secteur a encore plusieurs défis à relever. Le péage kilométrique en est un, et pas des moindres ! Sa mise en œuvre, si elle devait se faire conformément aux dispositions annoncées, pénaliserait lourdement nombreuses de nos entreprises. La fédération est, dans ce cadre, en contact avec les autorités afin de trouver une solution pragmatique et durable tant pour nos routes que pour notre activité.

Enfin, qu'elles soient aux bords de la mer, à la montagne ou dans un petit camion jaune, je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous d'excellentes vacances !

Jean MARBEHANT
Président FEDIEX



► ACTUALITÉS

Le Réseau Wallonie Nature

Interview de M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives

Le 22 mai a eu lieu la Journée internationale de la biodiversité. Une occasion de sensibiliser encore un peu plus le grand public, les entreprises, les communes, les sportifs, à la préservation de celle-ci, en mettant en avant les nombreuses initiatives positives prises par la Wallonie au travers son Réseau Wallonie Nature. Le Ministre René Collin a choisi la carrière de Moha (Carmeuse) comme cadre pour cette journée.

Vous avez profité de la journée internationale de la biodiversité pour sensibiliser le public à l'importance de tenir compte de la nature dans chaque prise de décision. Le Réseau Wallonie Nature est-il la preuve qu'en Wallonie les choses évoluent ?

Afin de renforcer la protection et le développement de la nature, c'est sur l'ensemble du territoire, sur chaque m², qu'il faut développer au maximum le potentiel d'accueil de la vie sauvage.

Le Réseau Wallonie Nature n'est pas un outil mais une dynamique. Il a pour am-

bition de faire comprendre que la nature c'est partout et par tous et ainsi stimuler les initiatives de tous les acteurs, de tous les secteurs. Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure mais bien de générer des synergies et de mettre en réseau les outils existants et les différents acteurs sur tout le territoire wallon. Il faut aussi renouer avec la nature en lui permettant de cohabiter au cœur des activités humaines.

Pourquoi avez-vous choisi une carrière comme cadre pour cette journée ?

Dans le cadre de ce Réseau Wallonie Nature, de nombreux secteurs industriels ou des gestionnaires d'infrastructures



peuvent, par leur action au quotidien, contribuer à augmenter la capacité d'accueil pour la faune et la flore indigènes. Parmi les secteurs intéressés, la fédération de l'industrie extractive (FEDIEX) a été précurseur puisqu'elle avait déjà signé en avril 2012, et a commencé à mettre en œuvre, une charte sectorielle portant sur la biodiversité (NDLR : voir article page 10). La charte devait être renouvelée ! Cette journée était une belle opportunité et en plus le cadre était magnifique.

La journée internationale de la biodiversité existe depuis 2002. Doit-on considérer que le Réseau Wallonie Nature arrive de manière tardive par rapport à ce qui est fait dans d'autres pays ?

La dynamique « Réseau Wallonie Nature » est un outil permettant de lutter contre l'érosion de la biodiversité en valorisant l'existant, et en incitant à développer davantage.





Pour ce faire, en Wallonie, outre le Réseau Wallonie Nature qui touche essentiellement les citoyens dans leurs actions de tous les jours, nous avons également mis en place plusieurs outils travaillant à différents niveaux de préservation du Vivant.

D'ailleurs, depuis 40 ans, à notre échelle, dans notre région, nous basons notre action sur La Loi sur la Conservation de la nature. Sur cette base légale, une multitude d'actions se développent dans un esprit d'ouverture, en bénéficiant du conseil de spécialistes scientifiques et associatifs mais aussi de la société civile et toujours au service de la biodiversité ! Ainsi par exemple, les réserves naturelles ainsi que les projets Life permettent de créer des îlots de Nature, véritables « réservoirs de biodiversité » assurant la survie d'espèces et habitats rares et menacés.

Je ne pourrais passer sous silence le réseau Natura 2000 qui poursuit, quant à lui, un objectif de préservation d'habitats et d'espèces patrimoniales à l'échelle de l'Europe, en assurant, outre leur protection, des connexions entre les sites par la délimitation de milieux de liaison, de zones tampons et d'extensions.

Mais il y a encore d'autres leviers que nous actionnons : les parcs naturels, les plans communaux de développement de la Nature, le Plan Maya, les mesures agro-environnementales, etc.

Aviez-vous le sentiment que ce texte était nécessaire pour guider les différentes initiatives et cadrer les choses ?

Cadrer n'est pas vraiment le terme. Mais effectivement le Réseau Wallonie Nature vise à mettre en place une trame natu-

relle qui se renforcera au fur et à mesure des initiatives volontaires et des collaborations entre tous les acteurs du territoire : professionnel de la protection de la biodiversité mais aussi et surtout tous les autres : citoyens, chefs d'entreprises, sportifs...

Beaucoup d'initiatives sont prises au niveau rural, comment est-il possible de mettre en œuvre le Réseau Wallonie Nature dans les Villes ?

Le slogan du Réseau Wallonie Nature est « La nature partout par tous ! ». Bien sûr que la nature a sa place en ville ! En adaptant une gestion raisonnée dans les espaces verts, en sensibilisant les architectes et les promoteurs à l'aménagement des bâtiments pour l'accueil de la faune, en végétalisant les cimetières.... Figurez-vous que sur le toit de mon administration à Namur sont installées des ruches et les abeilles y produisent un excellent miel !

Le secteur carrier a pris l'initiative de développer une charte biodiversité, que vous avez signée le 22 mai dernier. Voudriez-vous que ce genre d'initiative soit généralisé ? Est-ce possible pour d'autres secteurs d'activité ?

C'est ma volonté ! J'ai envie que les entreprises, les pouvoirs publics et les acteurs de terrain s'engagent via ces chartes volontaires à faire une place à la Nature au sein de leurs activités. Ainsi, j'ai signé ce 22 mai, une charte pour la Biodiversité avec les Fédérations du secteur carrier, Fediox et Pierres et Marbres de Wallonie, mais aussi avec l'Intercommunale de dé-

veloppement économique de la Province de Namur, le BEP, ainsi qu'avec la fédération sportive belge d'escalade, de randonnée et d'alpinisme, le Club Alpin Belge.

Cette compétence relève de vos fonctions. Comment faites-vous pour que la Wallonie soit en cohérence avec les actions prises en Flandre et à Bruxelles ?

Aux plans régionaux, s'ajoute un cadre national, c'est-à-dire une Stratégie qui articule les objectifs et actions prévues entre les niveaux de pouvoirs, tout en respectant l'autonomie et le partage des compétences. Ce document identifie par ailleurs des pistes d'actions à mener en commun pour sauvegarder la biodiversité.

J'invite mon administration à partager et à échanger avec leurs collègues car il est évident que l'enjeu doit dépasser les frontières. Un joyau comme la forêt de Soignes par exemple, doit être gérée de manière collégiale dans l'intérêt de tous.

Avez-vous fixé des objectifs chiffrés à moyen voire long terme en matière de restauration de la biodiversité en Wallonie ?

Le défi qui est le nôtre est difficilement chiffrable. En termes de moyens, je préfère la qualité à la quantité. L'hectare de prairie ou de bois sera protégé pour sa biodiversité et non pour des statistiques. En termes de résultats, le vivant est difficilement chiffrable d'autant plus que l'érosion de la biodiversité dépasse largement le cadre de nos frontières. Mais je ne voudrais pas que vous vous imaginiez que la Wallonie n'est qu'une spectatrice passive de cette réflexion planétaire, elle a un rôle ambitieux à jouer et elle l'assume avec conviction et détermination.



► ACTUALITÉS

Interview de Mme Annick Fourmeaux, directrice générale de la DGO4 : « Le gaspillage est un sujet qui ne devrait laisser p

C'est sereine et détendue qu'Annick Fourmeaux, nouvelle Directrice de la DGO4* répond à nos questions malgré son emploi du temps chargé. Sa nouvelle fonction l'oblige en effet à prendre connaissance de nombreux aspects du métier. Des découvertes qui ne lui font pas peur et qui lui donnent l'envie de relever de nouveaux défis.

Pouvez-vous nous présenter brièvement votre parcours professionnel ?

Je suis diplômée de la Faculté Polytechnique de Mons. J'ai réalisé toute ma carrière au Service Public de Wallonie (SPW), dans le domaine de l'environnement. J'ai d'abord été affectée à ce qui est devenu le Département de la Police et des Contrôles (DPC), avant de passer au Département des Permis et des Autorisations (DPA). Ensuite j'ai dirigé l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et maintenant la Direction Générale Opérationnelle 4 (DGO4) qui traite des matières relatives à l'aménagement du territoire, au logement, au patrimoine et à l'énergie.

Comment qualifieriez-vous, de manière synthétique, cette nouvelle mission ?

La DGO4 gère un ensemble vaste, mais cohérent de thématiques. Sa mission est le développement équilibré du territoire. Équilibré, car tout doit y trouver sa place :

activités économiques et lieux de vie, manifestations de la société moderne et vestiges du passé...

Quel est l'élément qui vous a donné l'envie d'accepter ce poste ?

J'aime les défis ! Non, plus sérieusement, je suis passionnée par les matières que j'ai gérées jusqu'à présent. Les compétences de la DGO4 sont fortement en lien avec celles-ci. En fait, elles recèlent les moyens d'action pour réduire les impacts de la pollution : énergie, aménagement en lien avec la mobilité...

Quelles lignes directrices voulez-vous donner à votre mandat ?

Mon souhait est de moderniser la structure et les procédures. Je voudrais aussi qu'il y ait davantage d'interactions entre les différentes composantes de la DGO4 que sont les services centraux et décentralisés, mais également entre les matières telles que l'aménagement du territoire et du patrimoine, l'énergie et le logement.



C'est fondamental si l'on souhaite accroître la cohérence des mesures prises.

Quels sont les principaux changements que vous voulez apporter ? Entre-t-on dans une nouvelle ère ?

Restons modestes... Je pense plutôt que nous allons entrer dans une nouvelle « phase ». J'ai en tête un certain nombre de changements. Mais j'ai pour habitude de

* Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie – Service public de Wallonie

eaux, la nouvelle Directrice age de l'espace et des ressources personne indifférent. »

communiquer d'abord en interne. Il n'y a rien de plus frustrant que d'apprendre des décisions qui vous concernent via l'extérieur.

Pas de primeur pour notre journal alors ?

Non, mais je pourrai vous en parler dans quelques mois avec plaisir.

La Wallonie a de grands défis à relever en matière d'aménagement du territoire. Pouvez-vous en citer un en particulier qui vous tient à cœur ?

Le gaspillage de l'espace et des ressources est un sujet qui ne devrait laisser personne indifférent car il en va des chances que nous laissons aux générations futures de disposer d'une vie confortable.

Des dossiers carrières devraient faire l'objet d'une décision par vos services dans le courant de l'année 2016. Quel regard portez-vous sur ces derniers ?

Je n'ai pas eu la possibilité de les analyser. Par contre, je tiendrai à l'œil leur état d'avancement.

Pensez-vous qu'il y aura à l'avenir un renforcement de vos équipes pour traiter les nombreux dossiers qui vous parviennent quotidiennement ?

Je le souhaiterais, mais je n'y crois pas. Les mandataires du SPW ont tous d'importants défis à relever et ont conscience de la raréfaction des moyens. Les perspectives de la décennie à venir ne sont pas des plus optimistes.

C'est au prix de grands efforts que nous contribuons à relancer la machine.

Sous le prisme de l'aménagement du territoire, comment envisagez-vous l'exploitation des carrières ?

Je l'envisage comme une activité qui a besoin d'énormément d'espaces pour pouvoir exploiter la ressource qui se situe sous nos pieds. Le secteur carrières est soumis à des procédures très lourdes et chronophages. Cependant, une fois ces étapes franchies, je considère que c'est surtout une activité qui s'inscrit dans le long terme. En cela, l'exploitation des carrières concerne l'aménagement du territoire.

Quelle collaboration pensez-vous pouvoir construire avec la FEDIEX ?

Je compte développer une franche collaboration avec tous les interlocuteurs



importants de la DGO4, qu'ils soient du domaine privé ou public. La FEDIEX en fait bien entendu partie.

► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES

Journée d'étude sur la Charte de bonnes pratiques dans le Tournaisis

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les sociétés liées à l'industrie extractive qui sont actives sur les communes de Tournai et Antoing s'engagent à mettre en application diverses dispositions reprises dans une charte. Les sociétés signataires sont les Carrières d'Antoing, CBR, CCB, Cimescaut Matériaux, Holcim et Sagrex.

Cette charte a été établie en concertation avec la Wallonie, IDETA et les autorités communales, et porte sur les sept thèmes principaux suivants :

- Réaménagement des sites carrières désaffectés ;
- Limitation de l'impact paysager des exploitations ;
- Limitation des émissions sonores ;
- Limitations des vibrations ;
- Limitation des émissions de poussières ;
- Contrôle de la qualité de l'air ;
- Limitation des nuisances dues au transport de matières.

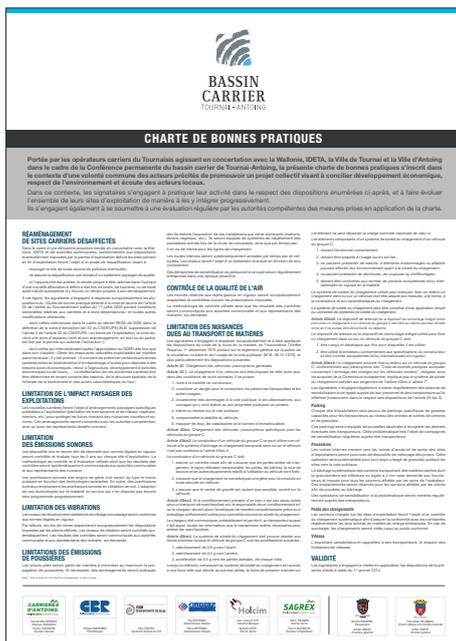
À l'initiative de la Commission Economique, les membres de FEDIEX ont été invités à participer le 19 mai dernier à une journée d'étude sur cette charte dans le Tournaisis, principalement orientée sur le dernier thème principal. Ainsi, la visite des sites d'expédition de CCB, de Sagrex (Carrières d'Antoing et Lemay) et d'Holcim a permis de montrer les actions concrétisées sur plusieurs aspects liés au transport de matières.

Ces actions portent sur de nombreux aspects, et ont des impacts tant économiques, techniques qu'en matière de sécurité. En effet, les différents aménagements décrits ci-après ont parfois nécessité de modifier considérablement la gestion des espaces disponibles (notamment pour le stockage des produits), de la circulation sur site (création de nouvelles voies,

adaptation du plan de circulation, affichage d'une nouvelle signalisation spécifique, communication des informations nécessaires aux opérateurs externes, ...) et des relations contractuelles avec les fournisseurs et les clients.

Une entreprise a par exemple mis en place un accueil sécurité des chauffeurs externes, qui doivent valider leur accès sur site après formation et examen à l'aide d'un module en ligne.

Ensuite, toutes les entreprises ont aménagé un parking spécifique de grande capacité pour les transporteurs. Ces parkings, équipés de poubelles et nasses à canettes pour les déchets éventuels, ont pour objectif principal de permettre aux chauffeurs de réaliser – si cela est nécessaire – le bâchage de leur benne en toute sécurité,



et sans impact sur la voirie publique. Ces espaces permettent également d'observer les temps de repos obligatoires (« coupures »).

De plus, des contrôles systématiques du chargement sont réalisés afin d'en assurer la conformité avec les contraintes réglementaires les plus strictes en matière de charge embarquée. En cas de surcharge, les portiques à validation magnétique empêchent la sortie du véhicule concerné, qui est alors dirigé vers une zone spécialement aménagée pour le vidage, jusqu'à atteindre le poids conforme.

Les entreprises signataires s'engagent à se soumettre à une évaluation régulière par les autorités compétentes, dans l'optique de promouvoir ce projet collectif visant à concilier développement économique, respect de l'environnement et écoute des acteurs locaux.

► **Le 5 juin, FEDIEX et l'UPTR ont conclu une Charte « Carrières & Transport » sous le Patronage et en présence de la Ministre fédérale de la Mobilité, Mme J. Galant (cfr *QuadrariaNews* du 11.06.2015)**

Plus d'information sur www.fediex.be
(page d'Accueil – NEWS)



B. Velghe, Président UPTR, M. Calozet, Administrateur délégué FEDIEX, J. Galant, Ministre fédérale de la Mobilité, J. Marbehant, Président FEDIEX, M. Reul, Secrétaire général UPTR



► ENVIRONNEMENT

Une Charte « Carrières & Biodiversité » 2016-2020 a été signée par FEDIEX, Pierres & Marbres de Wallonie et la Région wallonne, à l'occasion de la Journée de lancement du Réseau Wallonie Nature, en présence du Ministre René Collin (cfr interview page 4)

Le 22 mai dernier, FEDIEX, Pierres & Marbres de Wallonie et la Région wallonne ont signé une charte sectorielle « Carrières & Biodiversité » 2016-2020, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du Réseau Wallonie Nature lancé par le Ministre R. Collin à la même date. C'est donc tout naturellement que le Ministre R. Collin a profité de la Journée de lancement de ce Réseau pour visiter le site de Carmeuse à Moha.

Une première charte sectorielle avait été conclue entre les mêmes parties en 2012. Celle-ci se clôturera le 31 décembre 2015. Sous l'égide de cette charte, de nombreuses actions ont été mises en œuvre :

- La sensibilisation des membres de FEDIEX et de Pierres & Marbres de Wallonie, notamment par la publication par le secteur d'une brochure d'information et l'organisation de divers événements ;
- La publication de bonnes pratiques. Cinq livrets correspondant aux principaux habitats d'intérêt biologique créés par les carrières ont été élaborés avec le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège) et distribués aux sociétés-membres ;
- Une formation biodiversité à destination des sociétés-membres a été organisée à trois reprises (2013, 2014 et 2015). Cette formation est accueillie par le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège) et intégrée dans le cadre des formations continues de l'ULG ;
- D'une manière générale, l'information en matière de biodiversité est maintenant diffusée de façon très systématique auprès des sociétés carrières via les canaux de communication habituels de FEDIEX et de Pierres & Marbres de Wallonie : Comités Environnement, GT Biodiversité, newsletters, etc. ;



- Le secteur et la direction centrale du DNF ont développé conjointement un canevas de charte individuelle visant à faciliter la coopération entre sociétés carrières et directions extérieures du DNF. Ce canevas a été présenté lors de 7 rencontres avec les parties intéressées.
- Enfin, FEDIEX, en partenariat avec la Région wallonne, le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège), Natagora et les Parcs Naturels des Plaines de l'Escaut, a élaboré et déposé auprès de la Commission Européenne le projet LIFE+ « LIFE IN QUARRIES » visant à promouvoir la gestion dynamique de la biodiversité en carrière.

Forts du bilan très positif de cette première Charte, FEDIEX, Pierres & Marbres de Wallonie et la Région wallonne ont souhaité poursuivre ce partenariat jusqu'en 2020 en l'inscrivant dans la continuité des actions menées précédemment.

Le secteur et le DNF ont développé conjointement un canevas de charte individuelle visant à faciliter la coopération entre sociétés carrières et directions extérieures du DNF

16 nouveaux « Madame et Monsieur Biodiversité »

Pour la troisième année consécutive, FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et l'Unité Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro-Bio Tech, ont organisé la formation à la gestion de la biodiversité en carrière.

Les carrières ne sont pas un milieu minéral sans vie. Bien au contraire : l'exploitation d'une carrière crée différents habitats de haute valeur écologique qui peuvent ainsi accueillir une grande biodiversité, non seulement pendant l'activité extractive mais également après la clôture de l'extraction. Pour renforcer plus encore cette biodiversité, de simples mesures de gestion peuvent être ajoutées aux plans d'exploitation ou de réaménagement des carrières.

L'objectif de cette formation, qui associe une approche théorique à la pratique sur le terrain, est donc d'initier les professionnels du secteur carrier à la gestion de la biodiversité en carrière et leur fournir les outils permettant de :

- comprendre les contraintes et les enjeux de la biodiversité en carrière au travers de bio-indicateurs facilement appréhendables,
- reconnaître les habitats et espèces phares présents en carrières,
- proposer et mettre en place des mesures de gestion de la biodiversité dans le cadre des plans d'exploitation.

Les participants apprennent à reconnaître les milieux d'intérêts créés par l'activité d'extraction et les espèces emblématiques qui y sont liées. Les bonnes pratiques de gestion de la biodiversité sont illustrées grâce à des études de cas concrets, notamment au travers de visites de sites carriers en exploitation.

La formation est organisée dans le cadre de la Charte « Carrières et Biodiversité » signée entre le secteur carrier (FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie) et la Région wallonne. Elle est intégrée dans le programme des formations continues de l'Université de Liège.



Au total, 58 personnes ont suivi la formation depuis son lancement en 2013. Les Mme et M. Biodiversité sont maintenant présents dans 49 sites.



Remise des diplômes par le Pr. Ph. Lepoivre, Doyen Gembloux Agro-Bio Tech et F. Ghysel, Responsable de la Cellule Nature Eaux et Forêts, Cabinet du Ministre R. Collin

► SOCIAL

Interview de Mme Marie-Pierre Liénart, Senior consultant d'AXA Belgium

Lors de sa journée Ressources Humaines du 5 mars 2015, FEDIEX a eu le plaisir de compter parmi ses orateurs Madame Marie-Pierre LIÉNART, Senior consultant d'AXA Belgium Corporate Life. Cette journée a permis aux participants de prendre connaissance de l'impact de l'harmonisation des statuts en matière des plans de pension complémentaire et des différents points d'attention pour l'avenir.

Ce thème étant au cœur de l'actualité et nécessitant de nombreuses démarches durant les 10 prochaines années de la part des secteurs et des entreprises, Madame Liénart a accepté une nouvelle fois de nous éclairer à ce sujet.

Madame Liénart, pouvez-vous commenter la loi du 5 mai 2014 qui a notamment fixé le cadre légal en vue de la suppression progressive des différences de traitement entre ouvriers et employés dans la loi du 28 avril 2003 sur les pensions complémentaires et nous faire savoir quelles sont les implications pour les secteurs et les entreprises ?

Il faut quelque peu remonter dans le temps et rappeler ce qui a fondé la Loi sur les Pensions Complémentaires en 2003. Les DRH s'en souviennent sûrement... En effet, il y avait déjà à l'époque l'expression d'une nette volonté de démocratiser les plans de prévoyance en commençant à couvrir les ouvriers. C'est ainsi qu'à partir de 2004, des plans sectoriels ont été mis en place... Pour la plupart, il s'agit de plans en contributions définies qui coexistent dans les grandes entreprises avec des plans d'entreprise pour employés et cadres. Certaines sociétés ont d'ailleurs des plans supplémentaires pour ouvriers en plus du plan sectoriel. A la différence, dans les PME, seuls parfois les plans sectoriels existent, en contributions définies et ce même pour les employés et cadres...

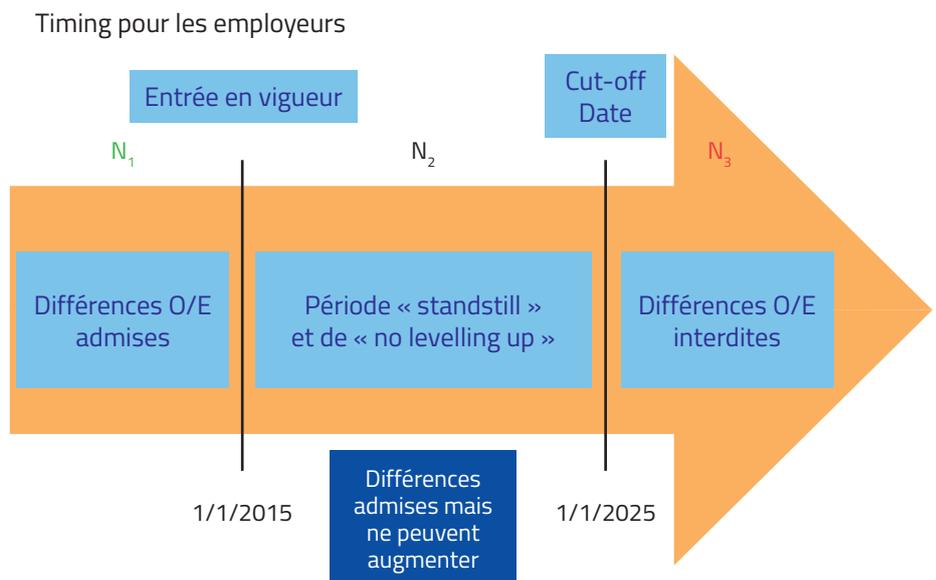
C'est dans ce contexte que s'inscrit la loi du 5 mai 2014 avec la date du 1^{er} janvier 2015 pour prise d'effet.

A partir de cette date, si les différences ouvriers/employés introduites avant le 1^{er} janvier 2015 restent admises, elles ne peuvent plus être accrues... Les nouveaux entrants peuvent continuer à être affiliés aux plans existants, même si ces plans sont différents. Par contre, l'instauration d'un nouveau plan qui creuserait les différences entre les ouvriers et les employés est, lui, interdit. On ne peut adapter un plan de pension existant ou créer un nouveau plan de pension qui vise les

ouvriers ou les employés que dans le but de diminuer les différences. De la sorte, on entame alors un « trajet d'harmonisation » tel que le prévoit la loi. Ce trajet peut comporter plusieurs étapes dans le temps avec négociations, mais est censé aboutir à une harmonisation ouvriers/employés en 2025.

Comme un petit dessin vaut parfois mieux qu'un long discours, voici les choses en schéma :

LA LOI DU 05/05/2014 : CONTENU





Nous avons bien compris que les différences de traitement reposant sur le critère ouvrier ou employé doivent être effacées en date du 1^{er} janvier 2025. Que se passera-t'il en cas de non-respect de cette obligation ?

La loi a été assortie de sanctions en cas de non-respect. Au-delà des éventuelles injonctions des organismes de contrôle, la première est une sanction administrative, mais avis aux DRH : les sanctions sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour la Loi sur les Pensions Complémentaires et cela va jusqu'au pénal... Le non-respect peut déboucher aussi sur l'annulation de la disposition de la CCT, du règlement de travail voire encore du contrat d'emploi s'ils sont contraires à la législation. L'employeur qui ne respecterait pas les dispositions va au-devant de sérieux problèmes qui relèveront en cas de procès avec un membre du personnel de la compétence du tribunal du travail.

Qu'en est-il concrètement en 2015 ?

2015 est le début de la période de « stands-till » pendant laquelle, s'il y a des différences, un trajet d'harmonisation doit être entamé pour être finalisé en 2025. Ainsi, pour les plans de prévoyance, j'attire l'attention sur la notion de « catégorie » particulièrement sensible. En effet, sa définition ne peut en aucun cas mener à la conséquence que seuls les ouvriers sont exclus (exemple : employés administratifs) ! Mais bien sûr, des catégories telles que « membres de la direction, cadres, équipes commerciales, travailleurs envoyés temporairement à l'étranger, catégories fondées à partir de l'organigramme ou des barèmes » peuvent toujours être de mise.

Voici un exemple d'adaptation ou de création de nouveau plan de pension qui va dans le sens du gommage des différences :

Modification du plan des employés en 2015 pour un alignement sur le plan sectoriel prévu actuellement pour les ouvriers

Processus :

- Etape 1 : Regroupement des contrats chez un assureur via des plans similaires aux plans existants
- Etape 2 : Fermeture de ces plans aux nouveaux engagés
- Etape 3 : Introduction d'un nouveau plan pour les nouveaux engagés tant ouvriers qu'employés
- Etape 4 : Ouverture de ce 'nouveau plan' aux affiliés actuels (avec possibilité de refus)

Avez-vous des recommandations à formuler ?

Certaines solutions existent et il est sûrement utile de s'adjoindre les conseils de consultants spécialisés pour faire d'abord une sorte d'état des lieux par l'analyse des différences, pour ensuite proposer un tra-

On ne peut adapter un plan de pension existant ou créer un nouveau plan de pension qui vise les ouvriers ou les employés que dans le but de diminuer les différences.

jet qui va dans le sens de leur suppression. On ne peut que recommander d'entamer la démarche et de bien tenir les rapports des réunions et discussions qui prouvent en cas d'éventuel litige avec un membre du personnel que le processus est entamé. Nous rappelons bien sûr, aux membres de FEDIEX, l'existence des régimes sectoriels des SCP 102.01 et 102.09; et donc, l'entreprise peut, dans ce contexte, prendre plusieurs attitudes :

Soit attendre les décisions prises par le secteur dont il dépend ;

Soit aller de l'avant et aborder déjà au niveau de l'entreprise la question de l'harmonisation des statuts notamment en intégrant dans le processus les primes qui existent au niveau du secteur ou encore en utilisant les procédés mis à sa disposition par le secteur pour les employés (sauf pour le plan sectoriel social).

En ce qui concerne la norme salariale qui a été fixée pour 2015 et 2016, les coûts des plans et de l'harmonisation sont-ils compris dans la norme ?

Oui, c'est une des difficultés de l'exercice avec pourtant une grande nuance puisque, s'il s'agit d'un plan social, ce sera hors norme salariale.

L'intention du législateur est de raisonner plutôt le second pilier d'abord au niveau d'un plan sectoriel, de préférence peut-être social, et ensuite, au-delà de la base, par des plans d'entreprise.

Je terminerai par un constat et un vœu... Si la constitution de la retraite est enfin à l'ordre du jour pour les régimes des ouvriers et employés, les différences les plus criantes se situent régulièrement dans les disparités des régimes en couvertures décès, invalidité voire soins de santé, alors que les ouvriers constituent une population davantage exposée. Il est donc souhaitable que l'harmonisation des statuts passe aussi par une harmonisation des couvertures de risque.



Marie-Pierre Liénart
Corporate Life
Employee Benefits Senior
Consultant
Bd. du Souverain 25
1170 Bruxelles – Belgique

Tel. : +32 2 622 71 64

Mobile : +32 476 75 93 04

Adresse visiteur :

rue du Trône 1 – 1000 Bruxelles

► RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

Le CRIC-OCCN : Centre de Recherche de l'industrie Cimentière, aussi pour les granulats !

Le CRIC-OCCN a été créé en 1926 pour répondre aux besoins de l'industrie du ciment en matière de recherches. En 1959, il devient un centre de recherche fédéral de type De Groot. En 1994, il devient également le Centre de Recherches du béton prêt à l'emploi.

Au fil du temps, le CRIC-OCCN a développé de nombreux services pour assister et conseiller toutes les personnes concernées par le ciment, le mortier, le béton et leurs constituants.

Le **CRIC-OCCN** vous offre :

- une **expertise** fiable dans le secteur de la construction, plus particulièrement pour les activités liées au béton et à ses constituants ;
- une **qualité** reconnue au niveau national par notre accréditation BELAC 023 Test, ainsi qu'internationalement par ses activités en Europe et dans le monde ;
- la **compétence** de 25 collaborateurs chevronnés qui travaillent avec enthousiasme dans les domaines de la recherche, des essais et de la normalisation en lien avec le ciment, le mortier, le béton et leurs constituants ;
- un partenariat direct avec les organismes de certification pour toutes vos demandes en termes de **certification**, de **métrologie** et d'**audit**.

Ses compétences s'étendent aux domaines d'activités suivants :

La **Recherche** : nous effectuons des recherches européennes, fédérales, régionales et privées dont les sujets principaux sont le développement de méthodes d'essai, les matériaux cimentaires, la durabilité des matériaux à base de ciment, l'ouvrabilité du béton, l'environnement et la santé. Nous assurons la veille technologique, effectuons des essais spéciaux et des expertises sur les ciments, mortiers, bétons et constituants. Le centre est actif dans la recherche autour des aspects de durabilité du béton. Ainsi, de nouvelles sortes de ciment menant à une réduction de l'émission de CO₂, la valorisation de l'eau de rinçage des malaxeurs à béton,

l'utilisation de cendres volantes et de mâchefers dans le béton et la diminution des dégradations précoces du béton dues au gel ou aux réactions alcali-granulats sont autant de sujets de recherche entrés en ligne de compte ces dernières années.

Les **Essais** : nous sommes à la disposition de toutes les entreprises, grandes ou petites, qui fabriquent, utilisent ou mettent en œuvre du béton pour leur accorder toute l'assistance nécessaire, les conseiller et les assister. Trois types d'essais sont mis à votre disposition : les essais sous accréditation du SPF Economie (BELAC 023 Test), les essais non accrédités et les essais « sur mesure » en fonction d'un problème spécifique. Grâce à notre laboratoire mobile, nous pouvons venir prélever des échantillons directement sur chantier, pour ensuite les analyser et les tester dans notre laboratoire (essais chimiques ou mécaniques). En fonction des résultats d'analyse, vous pourrez ainsi choisir la meilleure stratégie de rénovation.

Les granulats constituent la colonne vertébrale des bétons et mortiers nécessaires à la réalisation des structures de formes, de teintes diverses et de fonction spécifiques.



La nature de la roche, la couleur, la granulométrie, sont autant de paramètres qui vont les mettre en valeur de manière différente à savoir :

- La teinte pour les bétons architectoniques. Nous sollicitons ainsi l'aspect des granulats pour donner un aspect esthétique. Par exemple, des bétons de granulats de quartz dénudé mis en contraste avec un mortier de teinte foncée.
- La résistance à l'abrasion, spécifique entre autre au granulat porphyre, quand on les utilise pour la confection de chaussées, de systèmes de protection New Jersey.
- La taille pour obtenir des résistances mécaniques de plus en plus élevées. On préférera des granulats plus petits pour augmenter la compacité du matériau. On travaillera donc plus avec des mortiers et des poudres.



La conception de ces différents types de bétons fait partie du savoir-faire du laboratoire. Ceci se faisant grâce aux mesures de la granulométrie, de la forme des gra-

nulats, de la détermination de leur masse volumique, de leur cinétique d'absorption d'eau, de la présence de matière organique,...

Parallèlement aux granulats naturels, une nouvelle filière de granulats est en cours de développement. Issue de la déconstruction des structures et du broyage des bétons anciens, ce nouveau matériau sera composé à la fois de roche et de mortier. Cette évolution fait partie des préoccupations du centre tant du point de vue des essais à réaliser sur un tel produit que sur l'évolution des documents normatifs qui verront évoluer les paramètres établis aujourd'hui pour les roches naturelles. Ce travail débouchera sur des publications dans le cadre des antennes-normes dont le CRIC-OCCN est responsable.

Les **Normes**, leur statut d'opérateur sectoriel agréé par le NBN, ont pour tâche de gérer les activités de normalisation dans les domaines d'expertise du Centre (béton, mortier et constituants). Ainsi, nous participons à l'établissement de normes nationales, à leur révision, au suivi de la normalisation européenne et internationale au sein des commissions belges de normalisation (E051 - ciment et chaux, E104 - béton, E154 - granulats, E1250002 - mortiers, ...). Le CRIC-OCCN offre, en outre, divers services comme la documentation technique normative, la coordination des experts belges, ... Il assure le secrétariat du Comité Technique lié au Ciment et à la Chaux tant au niveau européen (CEN TC 51) qu'au niveau international (ISO TC 74 et ISO TC 77). En tant qu'opérateur sectoriel, nous garantissons l'organisation des Commissions de normalisation belges. Sur le plan international, nous sommes actifs dans la coordination de quelques groupes techniques nationaux et internationaux.

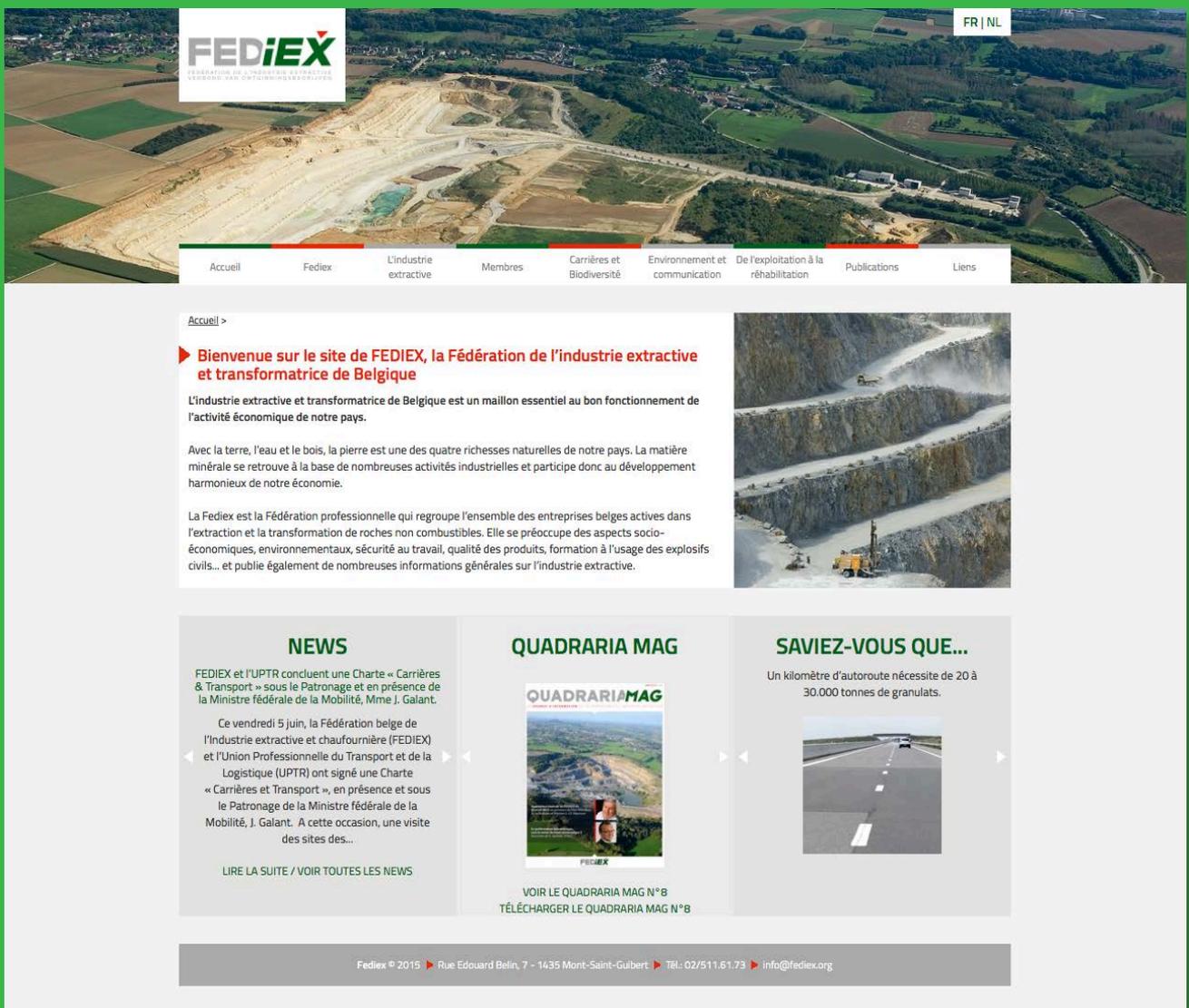
Le CRIC-OCCN a également un rôle informatif en matière de normes pour le béton et leurs constituants (= rôle d'Antenne-Normes).

Adresse & Contact

M. Dr Ir Filip Van Rickstal
Directeur
Avenue Adolphe Buyl 87
1050 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 89 20
Fax : +32 2 648 51 20
www.cric-occn.be
cric-occn@cric-occn.be

► COMMUNICATION

NEW ! Le tout nouveau site internet de FEDIEX est en ligne !



Vous y trouverez toutes les informations utiles sur FEDIEX, ses priorités, ses engagements et ses publications, sur l'industrie extractive et ses applications, mais également sur ses sociétés-membres,...

www.fediex.be
 À CONSULTER SANS MODÉRATION !

Lancement de la Fondation BE PLANET par Inter-Environnement Wallonie

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la Fondation Be Planet a été lancée officiellement.

Cette nouvelle fondation, créée à l'initiative d'IEW, la fédération des associations environnementales, soutient une variété de projets qui apportent des solutions efficaces, créatives et coopératives face aux défis écologiques. Ces projets sont portés par des associations et collectifs de citoyens aux quatre coins de la Belgique.

Santé, climat, énergies renouvelables, alimentation durable, préservation de la biodiversité, mobilité... des dizaines de projets susceptibles d'améliorer notre environnement attendent votre soutien financier pour démarrer.

En savoir plus et recevoir la newsletter ? Cliquez ici <http://beplanet.org/devenez-acteur-be-planet/>

Contact : Laurence de Callatay
Coordinatrice de BePlanet
Tél. : 081 390 776 - info@beplanet.be



Agenda

18/09/2015

Journée Technique Sécurité
(réservée aux membres de FEDiEX)

DU 20 AU 23/10/2015

Congrès SIM à Mons
Infos sur www.lasim.org

DU 25 AU 27/09/2015

European Minerals Day (IMA)
Infos sur www.mineralsday.eu